



Perte de clé USB et de données personnelles

Par **Emrathul**, le **19/02/2014** à **11:00**

Bonjour,

J'ai perdu il y a un peu plus de 24h un trousseau de clés de mon appartement ainsi que la clé usb qui y était attaché. Cette clé USB contient de multiples données personnelles et des documents de travail (Je sais que c'est hasardeux d'avoir tout ça sur un même porte clé mais j'y suis obligé de part mon travail).

Concernant les circonstances, j'ai prêté ce trousseau à mon apprenti pour qu'il puisse se prendre un café (je dispose d'un badge sur le trousseau) et il les a oubliés sur la machine. Lorsqu'il s'en est aperçu elles n'étaient plus là.

J'ai un ami qui a été victime d'une usurpation d'identité et c'est ce qui m'inquiète le plus, quels recours ai-je ?

P.S.: j'ai déjà consulté les différents moyens de retrouver un objet perdu et il semblerait que la personne m'ayant pris mes clés n'ai pas envie de me les rendre

Par **jibi7**, le **19/02/2014** à **15:44**

Bonjour "Directeur de la Sécurité d'une entreprise"!!!

J'espère que votre histoire n'est pas une blague...qui serait de bien mauvais goût!
Sinon si c'est sérieux: qu'avec vos clés figurent des éléments pour les utiliser (adresse, code etc=..)changer de serrure paraît le + urgent, si vous avez une assurance ou protection

juridique consultez les.

Si votre responsabilité professionnelle est engagée, prenez les mesures adaptées.

Et par précaution portez plainte rapidement si des documents permettent effectivement usurpation.

Si le vol est mal intentionné une copie du tout aura pu être faite entre temps.

Au cas où simplement cette clef ait été récupérée, conservée par curiosité ou négligence (on peut rêver)

une petite annonce bien en vue aux abords du lieu où elle a disparu avec une proposition de récompense pour des "souvenirs personnels"..en notant que la personne ayant été vue ne sera pas inquiétée...vous permettra d'en savoir plus sur les intentions du "récupérateur"..

La remise peut se faire par l'intermédiaire d'un concierge etc..ou anonymement ..

Vérifiez qd même que votre apprenti ne connaisse pas le récupérateur..

Vous avez raison de prendre les usurpations au sérieux, sans parler des retombées professionnelles.